3e ANNÉE, N° 97. --- VENDREDI, 16 JUIN 1848.

ON S'ABONNE:
A CONSTANTINOPLE, au Bureau du Journal, *A Galata.*
DANS LES VILLES DU LITTORAL, à l'Agence des Paquebots français.
A MALTE, chez *M. G. Muir*, libraire.
A PARIS, chez *M. Chateauneuf aîné*, rue Richer, N. 6.
A MARSEILLE, chez Me veuve *Camoin et Cie.*
A LONDRES, chez *MM. James Cowie et Son*, Foreign Newspaper Office, 2, St Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE

ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT
CONSTANTINOPLE ...... un an, 8 colonat
» 6 mois, 4
PROVINCES ET ÉTRANGER un an. 9
» 6 mois, 5 »
PRIX DES ANNONCES:
La ligne........... 5 piastres du G.-S.
Le Journal paraît les 1er, 6, 11, 16, 21, 26 de chaque mois.
Les abonnements datent du 1er et du 16.

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 16 Juin.

On se rappelle que, par suite de l'expiration du Tarif, des négociations s'étaient engagées entre le Divan et les missions étrangères, pour poser les bases d'un nouveau Tarif. Des difficultés s'étant élevées sur cette question, la solution en a été différée, et jusqu'à ce jour, une entente a été impossible; et même, depuis quelque temps, par suite des évènemens survenus en Europe, les négociations ont été interrompues, pour être reprises prochainement, sans doute. Mais, en attendant, cet état de choses provisoire porte un préjudice grave aux revenus des Douanes de l'Empire. En effet, lors de l'abrogation de l'ancien Tarif, il avait été convenu, entre le gouvernement de S. M. I. et les missions étrangères, que les droits de douane seraient acquittés par à-comptes, jusqu'au règlement du nouveau Tarif. La Porte, qui ne prévoyait pas les lenteurs qui sont survenues dans ces négociations, n'avait pas cru nécessaire de stipuler, d'une manière précise, le mode d'acquittement de ces droits. Les commerçans étrangers dont nous devons pourtant excepter quelques honorables maisons, se crurent autorisés, par cette situation provisoire, à refuser l'acquittement des droits légitimes et privilégiés en tout pays, que la douane leur réclamait, en se contentant de payer des à-comptes illusoires. Cet état de choses, qui se prolonge depuis près d'un an et demi, a causé un préjudice notable aux revenus de l'Empire. L'administration des douanes se trouve à découvert, vis-à-vis du commerce européen, pour des sommes énormes, dont elle ne peut opérer la rentrée, et il arrive souvent que parmi les débiteurs, il s'en trouve qui suspendent leurs paiemens, font faillite et frustrent la douane de ses droits légitimes.

Le gouvernement de S. M. I. ne pouvait tolérer plus long-temps cette situation, sans méconnaître ses droits et sacrifier ses intérêts. Des ouvertures furent faites, à ce sujet, par le ministre des affaires étrangères, S. Exc. Rifa'at pacha, aux missions étrangères dont le Tarif était expiré. A la suite de pourparlers et de réunions chez le ministre des affaires étrangères, auxquels assistèrent le ministre des finances, le grand-douanier, Tahir pacha, et les interprètes des légations d'Autriche, d'Angleterre, de France et de Prusse, les bases d'un arrangement provisoire furent arrêtées.

La Porte a communiqué aux missions étrangères un *memorandum* à ce sujet, en sollicitant leurs bons offices pour l'exécution de cet arrangement qui est combiné de façon à concilier les droits légitimes de la Porte et sauvegarder en même temps les intérêts du commerce européen.

Nous donnons ci-jointe la teneur de ce *memorandum*:

« Il a été convenu que les négocians européens acquitteront promptement à la douane un à-compte de 80 o/o sur leurs redevances exigibles d'après le traité, et provenant des droits de douane sur les marchandises importées ou exportées en Turquie, depuis l'expiration de l'ancien Tarif, jusqu'au règlement du nouveau. L'ancien Tarif, bien qu'abrogé, sera pris pour base de l'appréciation de cet à-compte. A son renouvellement, un règlement de compte définitif aura lieu entre la douane et les commerçans. Si ces derniers sont débiteurs à la douane, ils solderont leur compte; si, au contraire, ils se trouvent être en avance, l'administration de la douane s'engage à leur restituer sans délai et intégralement le montant de ce qu'ils auraient payé en plus. »

Nous avons dit, dans notre feuille du 6 juin, que le gouvernement grec, afin de rallier autour de lui les forces nécessaires pour comprimer l'insurrection de la Phtiotide, n'avait pas craint d'affirmer qu'un grand nombre d'Ottomans se trouvaient mêlés aux insurgés. On voulait réveiller des haines, et donner par cela même au sentiment national l'énergie qu'il n'aurait pas eue probablement sans cet expédient dont la moralité ne saurait être acceptée par l'honnêteté la plus vulgaire.

Nous avons dit aussi, dans la même feuille, que cette affirmation avait été faite juste quelques heures avant le départ du courrier qui allait partir d'Athènes pour l'Europe; on ne voulait pas perdre une aussi belle occasion de calomnier la Turquie. On savait bien que M. Vajas n'avait inventé cette calomnie que pour mettre son courage, un peu douteux, à l'abri des reproches de son gouvernement. Mais comment résister au désir de vanter la valeur hellénique, et de dénoncer en même temps à l'Europe la perfidie de la Turquie, qui, s'il faut en croire le correspondant du *Journal des Débats*, pourra bientôt marcher de pair avec la *perfide Albion!* Voici un extrait de cette correspondance; elle est datée d'Athènes, le 10 mai.

Après avoir dit que la force publique n'avait encore eu aucun engagement sérieux avec les insurgés, le correspondant poursuit ainsi:

«..... Ce retard a profité aux rebelles, leur nombre s'est considérablement augmenté, et des bandes considérables de sujets ottomans, venant de l'Epire et de la Thessalie, passent tous les jours la frontière et se rallient autour de Velentza et de Papacosta. On dit que pendant leur séjour à Larisse, ces deux réfugiés avaient, avec les Albanais, des rapports dont on voit aujourd'hui les conséquences. C'est là surtout ce qui donne au mouvement un caractère qui permet de croire que la révolte sera réprimée. Conservant un caractère exclusivement grec, l'insurrection n'eût peut-être été que mollement combattue par les troupes elles-mêmes; elle eût pu, dans certaines provinces, être énergiquement secondée. En se faisant suivre par des Turcs sur le territoire hellénique, les chefs du mouvement l'ont rendu odieux, ont soulevé contre eux le sentiment national. Aussi le gouvernement n'a-t-il pas manqué de tirer parti de cette circonstance. C'est au nom de la patrie et de la religion menacées, qu'il appelle les populations aux armes contre les Turcs, plutôt que contre les factieux qui les dirigent. »

Voilà, certes, une citation qui prouve que le correspondant du *Journal des Débats* s'entend à rédiger une calomnie; mais il aurait dû être un peu plus habile envers le gouvernement grec. Ne résulte-t-il pas, en effet, du passage de sa lettre que nous venons de reproduire, que si l'on n'avait pas fait courir le bruit que les troubles étaient fomentés par la Turquie, les troupes royales auraient vaincu difficilement les insurgés. Ne donner à un cabinet d'autre force pour triompher de ses ennemis que celle qui résulte d'une calomnie, c'est être très maladroit, du moins selon nous.

Dans notre feuille du 1er juin, nous avons examiné si la Grèce était fondée à refuser à la Porte de lui livrer l'assassin de M. Musurus, son représentant à Athènes, et nous avons résolu négativement cette question, en nous basant sur le code des nations. Et du moment que la Turquie ne demande que ce qui est rigoureusement dans son droit, nous pensions que le cabinet hellénique ne voudrait pas persister dans une décision injuste, et qu'elle aurait tout l'égard convenable pour la réclamation de la Porte. S'il faut s'en rapporter au *Courrier d'Athènes*, nous aurions trop présumé de l'esprit de justice du ministère grec. Voici ce que nous lisons dans le numéro du 9 juin de ce journal:

« Le ministère a répondu par un refus à la demande d'extradition faite par la Turquie, du nommé Nadir, sujet ottoman, et coupable de la tentative d'assassinat sur la personne de M. Musurus. Il est à craindre que le Divan, usant de représailles en pareille matière, ne se refuse, à l'avenir, à livrer à la juridiction consulaire grecque dans ses états, les malfaiteurs hellènes. »

Nous regrettons une pareille détermination, et la persistance, tout à la fois injuste et impolitique du cabinet hellénique, aura nécessairement pour résultat de rendre les relations des deux états plus difficiles, et d'obliger la Porte à ne pas se dessaisir, en occasion, du droit de réciprocité.

Les lettres que nous avons reçues tout récemment des trois principautés de la Turquie, la Moldavie, la Valachie et la Servie, nous annoncent que la plus grande tranquillité règne dans ces pays. Nous espérons que rien ne viendra troubler cet état de choses. Nous avons déjà annoncé que les cours suzeraine et protectrice avaient envoyé chacune un commissaire pour procéder à une enquête sur la situation des trois principautés. Pour que cette enquête soit conforme à la vérité, il est nécessaire qu'elle se fasse au milieu de l'ordre, et s'il résulte de ce travail d'examen la nécessité de quelques améliorations, nous avons tout lieu de croire que personne ne s'opposera à ce qui paraîtra juste et opportun.

Le choléra morbus qui semblait vouloir disparaître complètement de Constantinople, a subi dernièrement un mouvement de recrudescence assez marqué et qui ne s'est pas ralenti depuis. Cela doit être uniquement attribué à l'usage immodéré des fruits. Du 6 au 12 de ce mois, il a été constaté une quarantaine de cas dans les différents quartiers de la capitale, et quelques-uns de ces cas ont été suivis de mort. Depuis le 12, la maladie s'est maintenue dans le même état; elle n'a ni progressé ni diminué.

Le journal de Galatz nous annonce dans sa feuille du 8 juin, que le choléra, qui avait sensiblement diminué dans cette ville, y a repris de nouveau sa marche ascendante, par suite des fortes chaleurs qui y règnent. Du 21 au 26 mai, on y avait constaté 118 cas dont 34 suivis de mort. Dans la journée du 24, sur 43 personnes atteintes, 17 ont succombé à la maladie.

Les lettres de Bucharest du 3 juin annoncent que le choléra venait de faire son apparition dans cette ville, où l'on avait déjà constaté deux ou trois cas.

Dans notre numéro du 26 mai, nous avons annoncé, d'après des lettres de Tébriz, que le gouvernement russe avait engagé Bahaman-Mirza, frère du Chah de Perse, à régler ses comptes avec Hadji-Mirza Aghassi, premier ministre du roi, et à se rendre ensuite en Russie, avec la garantie de la part du ministère persan, qu'il ne serait rien tenté contre ce prince durant son voyage.

Par de nouvelles lettres venues également de Tébriz, nous apprenons que Bahaman-Mirza avait quitté Téhéran pour se rendre en Russie.

Les lettres que nous avons publiées sur Samsoun, ont inspiré à l'un de nos abonnés de Constantinople les réflexions suivantes, que nous nous empressons de publier.

AU RÉDACTEUR.

Constantinople, 15 juin.

Monsieur,

J'ai lu avec intérêt les lettres que vous venez de publier sur Samsoun. Ayant visité, à diverses reprises, cette ville et ses environs, je me suis souvent demandé comment il pouvait se faire qu'on se préoccupât si peu de son avenir. Samsoun, point nul, il y a dix ans, dans la Mer-Noire, a acquis, depuis l'établissement des lignes de bateaux à vapeur qui explorent les côtes de ce bassin, une importance considérable par le transit de toute l'Asie-Mineure. Déjà votre correspondant vous a mis au courant du mauvais état des routes qui aboutissent à cette ville, et de la nécessité qu'il y a, pour le bien général, de donner un port sûr à Samsoun, tout en lui assurant une viabilité moins précaire et moins périlleuse. Je ne m'occuperai que de la question du port.

Je dirai d'abord que la restauration de l'ancien môle, n'aboutirait qu'à des dépenses inutiles, car le port de l'*Eski-Samsoun*, ville ancienne dont on voit encore les ruines sur la colline à gauche de la ville, a été entièrement comblé et n'est plus qu'un marais parsemé de jardins potagers. L'espace de mer existant entre l'ancien môle et la rive actuelle est trop étroit; il offre d'ailleurs trop peu de profondeur pour que les navires s'y trouvent en sûreté. Mais en établissant des *brise-lames* en bois, fortement amarrés à de bonnes ancres, on pourrait rendre le mouillage de Samsoun un des meilleurs mouillages de la Mer-Noire. D'après des évaluations faites par un ingénieur anglais avec lequel j'ai passé un mois sur les lieux en 1844, 10 mille livres sterlings, soit 1 million de piastres suffiraient pour établir un réseau de *brise-lames* qui encadreraient une portion de la rade et offriraient un abri à bon nombre de navires.

Les basses-côtes qui environnent Samsoun, fourniraient, presque pour rien, tous les bois nécessaires pour une pareille construction qui s'effectuerait à une distance de huit heures de Samsoun, sur les chantiers que le gouvernement possède dans le fond du golfe de Sinope et qu'un bateau à vapeur remorquerait en temps calme. Il ne faudrait ainsi pas plus d'une petite journée, pour le transport de ces matériaux, des chantiers au lieu de leur emploi.

Quel bien pour l'humanité et pour le commerce, si pareille mesure était favorablement accueillie et adoptée! Je dis pour l'humanité, car il ne se passe pas de saison, que les barques affectées au transport des passagers et des marchandises à bord des bâtimens ne chavirent en grand nombre, en touchant la vase que le ressac forme à quelques mètres du rivage, et faisant des victimes. Quant au commerce, il retirerait, je le répète, des avantages incalculables d'une mesure que je ne saurais trop préconiser, car les bateaux à vapeur ne se trouveraient plus dans la nécessité forcée qu'ils ne subissent que trop souvent, en hiver, de passer devant Samsoun sans pouvoir y toucher à cause des difficultés d'embarquement et de débarquement, et cela au détriment de centaines de passagers et de milliers de colis destinés pour Trébisonde, et au retour pour Sinope.

Enfin, Samsoun ne serait plus l'épouvantail de la navigation à la voile; avec un bon mouillage, les navires y accourraient en foule de tous les points, ses transactions commerciales ne feraient que se développer chaque jour davantage, et cette échelle deviendrait, je n'en doute pas, l'une des plus importantes du littoral de l'Empire.

Hier, jeudi, le conseil des ministres s'est réuni à la Porte sous la présidence de S. A. le Grand-Vézir.

NOUVELLES DIVERSES.

Aujourd'hui, vendredi, le Sultan s'est rendu, avec sa suite ordinaire, à la mosquée de Béchik-tach, pour y assister à la prière de midi.

— Le départ du *Surré Emini* pour la Mecque, a eu lieu mercredi dernier, avec toute la pompe et le cérémonial accoutumés. Après avoir accompli les cérémonies religieuses dans l'intérieur du palais de Top-Capou, le signal du départ fut donné, et à 2 heures, le cortège quitta le palais, au milieu d'une foule immense accourue de tous les points de la capitale, et qui encombrait les rues qu'il devait parcourir pour se rendre à l'échelle de Baktché-Capoussou, lieu ordinaire de l'embarquement.

Un régiment de cavalerie de la garde ouvrait la marche; il était suivi d'un régiment d'infanterie de la ligne; puis venaient les imams à cheval, derrière eux un grand nombre d'officiers du palais en grande tenue, enfin le *Surré Emini*, précédé d'un corps de musique et suivi du chameau sacré, richement caparaçonné, portant un coffre recouvert d'étoffes de soie brodées d'or et de pierreries. Immédiatement après, marchaient plusieurs mulets chargés de coffres également recouverts d'étoffes précieuses et ornées avec beaucoup de luxe. Les desservans des diverses mosquées et plusieurs chœurs d'enfans venaient ensuite en chantant des versets du Coran. Un régiment de cavalerie et la troupe de ligne fermaient la marche.

Le *Surré-Emini*, accueilli partout sur sa route par les marques du profond respect et de la vénération des pieux musulmans, arriva ainsi jusqu'à l'échelle de Baktché-Capoussou. Là, il s'embarqua sur un des bateaux à vapeur de l'état, le *Vessileï Tidjaret*, qui fut mis à sa disposition pour le transporter à Scutari, d'où il doit se mettre en route après les délais prescrits pour laisser aux fidèles le temps de le rejoindre.

Depuis le palais de Top-Capou jusqu'à l'échelle, la route que le cortège parcourut, était garnie d'une double haie de soldats de la garde et de la marine, remarquables par leur excellente tenue.

— S. Exc. Machkouk pacha, appelé au commandement de la flotille qui doit partir incessamment pour les îles turques de l'Archipel, s'est rendu à la Porte lundi dernier pour y recevoir ses dernières instructions.

— S. Exc. Méhémet pacha, président du conseil supérieur de la guerre, est rétabli de l'indisposition qui l'avait obligé à garder ses appartemens pendant quelques jours.

— Rachid éfendi, correcteur du bureau du Mektoubji, qui, ainsi que nous l'avons annoncé, a été nommé secrétaire *par interim* du conseil suprême de justice, en l'absence de Tala'at éfendi envoyé en mission dans les principautés de la Turquie, vient d'être promu au grade de fonctionnaire du deuxième rang de la seconde classe.

— Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernière feuille, sir Stratford Canning était arrivé à Athènes. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Courrier d'Athènes* du 9 juin:

« Le 2 au soir, est arrivé au Pirée, et a immédiatement débarqué, avec toute sa famille, sir Stratford Canning, retournant à son ambassade de Constantinople. S. E. a été reçue, dès le lendemain, par le roi, en audience particulière, et le jour suivant, elle a assisté à un dîner à la cour. Parmi les convives, on remarquait le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères. »

Des nouvelles reçues ici par le bateau à vapeur français le *Léonidas*, annoncent que sir Stratford Canning a dû prolonger son séjour à Athènes, par suite d'une attaque de goutte.

— On lit dans le même numéro de cette feuille:

« Un courrier, porteur de dépêches pour la légation russe, est arrivé ici, il y a quelques jours, venant de Constantinople. »

— M. Massignac, second secrétaire de la légation française à Constantinople, est arrivé à son poste avant-hier, à bord du bateau à vapeur français le *Léonidas*.

— M. Calergi, secrétaire adjoint de la mission de Russie, part aujourd'hui pour Odessa, en vertu d'un congé de son gouvernement.

— M. Combes, qui a été nommé consul français à Damas, s'est embarqué à Marseille sur le *Léonidas*, qu'il a quitté à Malte pour passer à bord du bateau à vapeur direct qui partait pour Alexandrie, d'où il continuera sa route pour se rendre à sa destination.

— A bord du même pyroscaphe, se trouvait M. Wiett, agent-consulaire de la République française à Erzeroum. M. Wiett quittera bientôt Constantinople pour se rendre à son poste.

— On lit dans la *Gazette de Spener*, sous la date de Berlin, 25 mai:

« M. Davoud-Oglou, nommé il y a quelque tems membre honoraire de l'Académie des Sciences, nomination qu'il doit à l'excellent ouvrage qu'il a publié sous le titre de: *Histoire de la législation des anciens Germains*, est arrivé ici pour remplir les fonctions de chargé d'affaires de la Porte. Il remplacera Sami-Efendi, qui occupait en dernier lieu le poste d'envoyé de la Sublime-Porte. »

— Par ordonnance du roi des Pays-Bas en date du 13 mai dernier, M. Dominique de Testa a été nommé interprète de la legation néerlandaise à Constantinople.

— La Porte, voulant reconnaître le zèle que M. Redhouse n'a cessé de déployer dans l'accomplissement de ses devoirs depuis qu'il est au service de la Turquie, vient de lui accorder une augmentation d'appointemens. Voici d'ailleurs les titres qui lui ont valu ce témoignage d'intérêt de la part du Divan.

M. Redhouse, qui est anglais, a fourni sa part de soins, relativement à l'instruction des premiers officiers ottomans qui furent envoyés en Angleterre, il y a plusieurs années, et à cette occasion, nous aimons à citer parmi ces jeunes officiers: Emin pacha, général en chef de l'armée de Roumélie; Ibrahim pacha, membre du Conseil supérieur de la guerre; Dervich pacha, professeur à l'école militaire; Békir pacha, professeur à l'école du génie; Moustafa pacha, vice-amiral; Salih pacha, directeur des bateaux à vapeur de l'arsenal; Tahir pacha, général d'artillerie dans le corps d'armée d'Arabie; Sélim pacha, général dans le corps du génie. M. Redhouse a rempli, pendant long-temps, les fonctions d'interprète de la marine et a été membre du conseil de l'Amirauté. Dans ces dernières années, il assista, comme employé de la Porte, aux conférences qui eurent lieu à Erzeroum pour l'aplanissement de quelques questions pendantes entre la Turquie et la Porte et il a redigé, en turc et en persan, le traité conclu à cette occasion. M. Redhouse a arrangé un dictionnaire turc à l'usage des élèves des colléges et des employés des administrations. Il a composé la meilleure grammaire qui existe en français, pour apprendre la langue turque, et a été chargé, par le conseil de l'instruction publique, d'en composer une autre en turc, pour les colléges. N'oublions pas de dire qu'il a traduit en turc les réglemens de marine en usage en Angleterre, le code forestier français, qu'il a organisé, sous les ordres de l'amiral Walker, un vaisseau modèle pour les exercices de guerre, et qu'enfin il a introduit un cours de langue française et de connaissances politiques qui est suivi par les employés du bureau de traduction de la Porte.

— Nous avions annoncé, d'après le *Moniteur Français*, que par décret de la République, M. Suau avait été nommé consul-général à Smyrne, en remplacement de M. Pichon. Par un nouveau décret, cette nomination est annulée, et M. Pichon est maintenu à ce poste.

— On lit dans les journaux français:

« M. Mareschau, consul-général et chargé d'affaires de la République française à Tunis, est arrivé à Marseille et va s'embarquer à Toulon sur le bateau à vapeur le *Minos*, dont le gouvernement français a fait don au bey. M. de Lagau, ex-consul-général à Tunis, est arrivé à Marseille, et est parti pour Paris. »

— M. Guillemot, qui avait été nommé ministre de la République française à Athènes, vient d'être nommé consul à Malte.

— La flotille ottomane destinée à faire des évolutions dans les îles turques de l'Archipel, et dont nous avions annoncé le prochain départ de Constantinople, n'a pas encore quitté le port.

— Le bateau à vapeur de l'état, l'*Esseri-Djédid*, est arrivé de Smyrne, le 3 juin, avec 750 hommes de troupes.

— On lit dans le *Journal des Débats*, du 1er juin:

« La sous-commission des affaires étrangères, saisie de l'examen d'une pétition relative aux Maronites, a chargé son président de demander au ministre des affaires étrangères divers renseignemens sur l'état de la question chrétienne en Syrie. La sous-commission a décidé également qu'elle prendrait connaissance de la situation financière du département des affaires étrangères, en ce qui touche les dépenses afférentes au personnel diplomatique. »

— Le bruit s'était répandu, à Constantinople, que la goëlette autrichienne l'*Elisabetta*, qui s'était réfugiée à Ténédos, par suite de la chasse que lui avait donnée la corvette sarde l'*Aurora*, avait été prise par cette dernière. Ce fait est inexact, et l'on nous annonce que l'*Aurora*, ayant fait voile pour s'éloigner de Ténédos, l'*Elisabetta* avait pu sortir de ce port et entrer dans le canal des Dardanelles.

— Des passagers du *Léonidas* ont annoncé que les hostilités entre la ville de Messine et les troupes du roi Ferdinand étaient sur le point d'être reprises. Le commandant de la forteresse de cette place avait reçu l'ordre de Naples de bombarder de nouveau Messine.

— Le 1er juin, le Conseil d'administration du Lloyd autrichien de Trieste, a adressé à ses diverses agences la communication suivante:

« Le Conseil d'administration du Lloyd autrichien de Trieste, est à même de pouvoir annoncer à ses Agences, qu'à la suite de négociations entamées directement avec le contre-amiral Albini, commandant de l'escadre Unie-Italienne, les pyroscaphes de la Société actuellement mouillés à Pola, pourront retourner à Trieste, sans être aucunement molestés. Le service d'ici n'est pas encore rouvert; mais on a l'espoir le plus fondé qu'il pourra être repris dans peu de jours, et que probablement le départ régulier pour le Levant, aura lieu le 6 du courant. Il en sera de même de tous les autres, d'après le tracé des Itinéraires. »

— Le bateau à vapeur anglais à hélice le *Secret*, de la compagnie Levantine, est arrivé ce matin de Liverpool: il est tout neuf. Parti de Liverpool le 24 mai dernier, il a été retenu à Gibraltar 32 heures, et à Malte *trois jours et demi* par suite d'accidens survenus dans ses machines. Parti de Malte le 10 du courant dans la nuit, il a donc fait le voyage de Liverpool à Constantinople en 18 jours, non compris ses retards forcés à Malte et à Gibraltar.

Le *Secret* partira le 20 du courant pour Trébisonde.

Pour renseignemens s'adresser à M. Margossian, agent de la compagnie Levantine.

— Nous avons annoncé que les compagnons de Griziotis, qui étaient à Brousse, avaient reçu de la Porte l'autorisation de venir à Constantinople. Comme il n'existe aucun empêchement à leur rentrée en Grèce, on pense qu'ils ne tarderont pas à s'y rendre. La Porte qui a déjà payé 37,000 P. pour la dépense occasionnée par leur entretien à Bourse, pourvoiera également à leurs frais de route jusqu'en Grèce. Griziotis reçoit du gouvernement ottoman 6,000 P. par mois.

— On lit dans le *Journal d'Odessa* du 25 mai:

« S. M. l'Empereur a bien voulu ordonner que le pyroscaphe remorqueur en fer de la